



16-02-02

**Amicale des Résidents (CNL)
du Groupe Lauzin-Atlas-Rébéval**

Gardiennage Lauzin-Atlas-Rébéval

ARGOS « remerciée » par J.Y. Gannac sans aucune concertation avec les représentants des Résidents,

Exécution et suivi des contrats : (extrait de la lettre de l'Amicale)

Lors de discussions menées en 2001, il avait été convenu que des dispositions seraient prises pour un meilleur suivi des contrats. Par exemple, le contrat de surveillance (ARGOS) supposait un suivi interactif à la faveur de brefs rendez-vous périodiques à la diligence des acteurs de la gestion de la résidence, impliquant les agents de sécurité, le gardien de la copropriété, des représentants des résidents, afin d'évaluer la situation, d'ajuster les horaires et modalités de l'action. L'expérience montre que, faute d'un tel suivi interactif, aucune société ne peut donner satisfaction. Plutôt que de « zapper » d'une société à l'autre comme le propose de son côté Agifrance, il conviendrait de mettre en place avec régularité les rencontres tripartites prévues, et de s'y tenir désormais.

Constatant la carence des gestionnaires de la Résidence, l'Amicale a pris l'initiative d'une 1^{ère} rencontre avec ARGOS le 13-02 notamment sur les horaires de présence dans les 3 groupes. La Loi SRU rend obligatoire le suivi concerté de TOUS les contrats et de TOUTES les décisions : L'Amicale a immédiatement demandé la suspension des décisions non concertées.